



HAL
open science

**CUREJ - Centre universitaire rouennais d'études
juridiques**
Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. CUREJ - Centre universitaire rouennais d'études juridiques. 2011, Université de Rouen. hceres-02034624

HAL Id: hceres-02034624

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02034624>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur
l'unité :

Centre Universitaire Rouennais d'Etudes Juridiques
(CUREJ)

sous tutelle des
établissements et organismes :

Faculté de Droit

Université de Rouen

Novembre 2010



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur l'unité :

Centre Universitaire Rouennais d'Etudes Juridiques
(CUREJ)

sous tutelle des
établissements et organismes :

Faculté de Droit

Université de Rouen

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des unités
de recherche

Le Directeur

Pierre Glorieux

Novembre 2010



Unité

Nom de l'unité : Centre Universitaire Rouennais d'Etudes Juridiques (CUREJ)

Label demandé : EA (fusion de plusieurs unités reconnues)

N° si renouvellement : EA 1305 (CREDHO-DI- Centre de recherche et d'études sur les droits de l'homme et le droit international) - JE 2010 (CESJ Centre d'études des systèmes juridiques) - EA 3231 (CRIJE Centre de recherche Individus Justice Entreprises)

Nom du directeur : M. Jean-Philippe BRAS

Membres du comité d'experts

Président :

M. Emmanuel DECAUX, Université de Paris 2, France, représentant le CNU

Experts :

Monsieur Fabrice HOURQUEBIE, Université de Bordeaux 4, France

Madame Sandrine CLAVEL, Université de Versailles, France

Madame Adeline GOUTTENOIRE, Université de Bordeaux 4, France

Monsieur Stéphane CAPORAL, Université de Saint-Etienne, France

Monsieur Yves PETIT, Université de Nancy 2, France

Représentants présents lors de la visite

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

Monsieur. Habib GHERARI

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

Monsieur Cafer OZKUL, Président de l'Université de Rouen,

Madame Laurence VILLARD, Vice-président en charge de la recherche,

Monsieur Guy QUINTANE, Doyen de l'UFR Droit, Sciences économiques, Gestion.



Rapport

1 • Introduction

- Date et déroulement de la visite :

La visite s'est déroulée à partir de 9h 30 le jeudi 25 novembre 2010. Après une visite des locaux des centres de recherche et de la bibliothèque, le comité d'experts a bénéficié d'une présentation des différents centres de recherche juridiques à partir d'un power point. A 10 heures, Jean-Philippe BRAS, directeur du futur CUREJ, a présenté les trois laboratoires de recherche en droit puis a laissé la parole au doyen de la Faculté de droit afin de présenter le contexte propre à l'Université de Rouen et à chacun des directeurs pour détailler quelques éléments caractéristiques de chacune de leurs unités, ceci avant de présenter le projet de rapprochement entre les centres (CUREJ). Une discussion avec l'ensemble des directeurs des centres de recherche juridiques de l'université a ensuite eu lieu, en présence de certains membres de ces centres et de la vice présidente chargée de la recherche, qui ont pu exposer les grandes lignes de la politique scientifique de l'établissement. Un entretien a ensuite eu lieu avec la vice-présidente chargée de la recherche et le président de l'Université. Le comité d'experts a enfin rencontré un nombre important de doctorants (parmi lesquels ne figurait pas de doctorant du CRIJE).

- Historique et localisation géographique de l'unité et description synthétique de son domaine et de ses activités :

Le CREDHO a été créé en 1990 par Paul TAVERNIER qui, une fois parti à l'Université de Paris sud, a créé un second CREDHO. Les deux Centres travaillent en réseau. Le CREDHO rassemble des chercheurs s'intéressant aux Droits de l'homme et au Droit humanitaire, quelle que soit leur spécialité (droit international, droit pénal, droit public, droit comparé...).

Le CRIJE est un centre de recherche de droit privé comportant trois axes : un axe Individus, un axe Entreprises et un axe Justice. Le premier axe est particulièrement centré sur le droit de la famille et des personnes et est adossé à un Master II Professionnel de droit notarial. Le deuxième axe est centré sur le droit des affaires et le droit social, ainsi que sur le droit douanier et des transports. Il est adossé à un Master 2 entreprises et un Master 2 transports. L'axe Justice ne paraît pas spécialisé ; il est associé à un M2 contentieux et à l'Institut d'Etudes Judiciaires.

Le CESJ est une unité de recherche au statut de jeune équipe, créée en 2006. Ce laboratoire qui a vocation à étudier, lato sensu, les systèmes juridiques, présente la particularité de l'ouverture aux différentes branches du droit et au-delà puisqu'il regroupe les chercheurs juristes, historiens et politistes. Depuis l'origine, la recherche au sein de ce laboratoire est structurée autour de deux axes : l'évolution des institutions d'une part (qui mobilise principalement la compétence des historiens du droit) ; l'étude des rapports de systèmes juridiques d'autre part (c'est-à-dire la mutation des ordres normatifs et les rapports entre les systèmes de normes). Tout en restant dans une perspective de réflexion théorique dont la finalité est l'analyse des évolutions actuelles des systèmes juridiques, le CESJ va investiguer de nouveaux champs dans le cadre du projet de fusion ; champs à la fois fidèles à l'identité de l'équipe et aussi originaux, pour tenir compte de synergies possibles et nécessaires avec les autres composantes.

Les locaux des centres sont situés à l'étage de la recherche de l'université, à proximité les uns des autres et bénéficient d'un accès à un étage de la bibliothèque spécialement dédié à la recherche. Les professeurs disposent de bureaux et les doctorants de salles de réunion et de travail équipées en matériel informatique suffisant en nombre. Chaque salle nécessite un accès par code dont chaque doctorant dispose. Chacun travaille dans de bonnes conditions matérielles.

Le projet de formation du CUREJ :

L'objectif poursuivi est le regroupement des trois centres existants (CESJ, CREDHO-DI, CRIJE) en un nouveau centre unique (le CUREJ), avec une continuité de l'activité de chacun d'eux dans le cadre de trois équipes de



recherche, ayant le statut de composantes du nouveau centre et prolongeant en quelque sorte les trois unités de recherche actuelles.

Les trois équipes seront donc :

- une équipe Etudes des systèmes juridiques (dir. M. Jean-Christophe LECOUSTUMER) dont les historiens du droit et les publicistes formeront les principales composantes ;
- une équipe Recherches et Etudes sur les Droits de l'Homme-Droit international et comparé (dir. Mme Fabienne JAULT), composée essentiellement d'internationalistes ;
- une équipe Individus-Justice-Entreprises (dir. M. Christophe WILLMANN), à orientation principalement privatiste.

Cette nouvelle formule vise tout à la fois à préserver l'acquis des centres existants (avec des projets de recherche propres) et à favoriser de nouvelles dynamiques de la recherche, à travers des thématiques transversales.

Ces thématiques transversales porteront sur des objets de recherche identifiés : ports et transports, patrimoine, nouvelles configurations du droit et des territoires. Ce nouveau dispositif doit permettre de parvenir à un meilleur ancrage régional de la recherche juridique développée sur le pôle Pasteur ; à son insertion dans les réseaux nationaux et internationaux de la recherche ; à une capacité renforcée à répondre aux appels à projets ; à une visibilité plus forte de la recherche par la mise en place d'instruments communs de diffusion et de valorisation

- **Equipe de Direction :**

- Directeur : M. Jean-Philippe BRAS
- Responsables des équipes :
- Mme Fabienne JAULT (Recherche sur les droits de l'homme-Droit international et comparé),
- M. Jean-Christophe LECOUSTUMER (Etudes des systèmes juridiques)
- et M. Christophe WILLMANN (Individus-Justice-Entreprise)

- **Effectifs de l'unité : (sur la base du dossier déposé à l'AERES) (données agrégées des trois équipes) :**

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)	41	38
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)	0	0
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs y compris chercheurs post-doctorants (cf. Formulaire 2.2, 2.4 et 2.7 du dossier de l'unité)	1	1
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)	1.30	1.30
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)		
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier de l'unité)	73	
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	17	12



2 • Appréciation sur l'unité

- Avis global sur l'unité :
- Points forts et opportunités :

Le regroupement des différents chercheurs est susceptible de donner naissance à une dynamique de recherche propice à un développement de nouvelles thématiques. Ce regroupement est également de nature à améliorer la visibilité de la nouvelle unité de recherche et partant à lui ouvrir de nouvelles possibilités en termes de projets et de liens au moins avec son environnement immédiat c'est-à-dire l'environnement régional. La réunion des effectifs confère une plus grande crédibilité au nouveau cadre, ce qui, par exemple, est un atout pour répondre aux appels d'offres. L'effet de masse fait que pour les recherches transversales, et pour celles-là seulement, la fréquence de rotation des enseignants-chercheurs devrait entraîner des difficultés moindres, moins compliquées à gérer (sauf évidemment si l'enseignant-chercheur est celui-là même qui porte le projet en cause, ou si un nombre significatif d'enseignants-chercheurs impliqués dans ledit projet sont mutés en même temps).

- Points à améliorer et risques :

L'équilibre à trouver entre les recherches de chaque équipe et celles collectives du CUREJ dans son ensemble ne paraît pas aller de soi ; la volonté de chaque ancien centre de poursuivre ses recherches semble prometteuse d'approfondissement des projets et travaux antérieurs, mais en même temps potentiellement de grosse source de déséquilibres entre les deux activités.

En outre, la lisibilité recherchée pourrait ne pas être trouvée du fait de cette multiplication des axes et des niveaux des recherches projetées ; le nombre de chercheurs, devenu il est vrai plus important, ne permet pas d'être sur tous les fronts à la fois et en même temps, et la question des moyens financiers renforce cette interrogation car la dotation envisagée ne devrait pas dépasser le total des dotations des centres actuels.

Dans ces conditions, la gouvernance risque elle-même de cristalliser ces difficultés et d'en être affectée.

- Recommandations :

Le comité d'experts recommande de :

- prêter une plus grande attention à l'agencement entre les différents projets adoptés, notamment en faisant en sorte que recherches par équipes n'éclipsent pas les recherches dites transversales : en termes de lisibilité, ce sont ces dernières qui pourraient offrir des perspectives les plus prometteuses ;
- réfléchir plus avant au financement des projets horizontaux pour leur assurer une véritable stabilité et pérennité ;
- envisager la place des doctorants à la lumière de ce regroupement et les faire bénéficier de la dimension (plus d'enseignants-chercheurs) et de l'apport (des enseignants avec des spécialités plus diversifiées) de celui-ci ;
- renforcer les liens avec les acteurs régionaux et les unités de recherche des universités voisines (Caen, le Havre) ;
- améliorer la culture de l'appel d'offres, bien utile en particulier pour les projets transversaux ;
- mener une politique plus volontariste en matière d'HDR.



- Données de production (données agrégées des trois équipes) :
(cf. http://www.aeres-evaluation.fr/IMG/pdf/Criteres_Identification_Ensgts-Chercheurs.pdf)

A1 : Nombre de producteurs parmi les chercheurs et enseignants chercheurs référencés en N1 et N2 dans la colonne projet	29
A2 : Nombre de producteurs parmi les autres personnels référencés en N3, N4 et N5 dans la colonne projet	0
A3 : Taux de producteurs de l'unité [$A1/(N1+N2)$]	76.5%
A4 : Nombre d'HDR soutenues (cf. Formulaire 2.10 du dossier de l'unité)	1
A5 : Nombre de thèses soutenues (cf. Formulaire 2.9 du dossier de l'unité)	20

3 • Appréciations détaillées :

- Appréciation sur la qualité scientifique et la production :

S'agissant d'un projet, voir les observations ci-après sur les équipes.

- Appréciation sur le rayonnement, l'attractivité, et l'intégration de l'unité de recherche dans son environnement :

Idem, voir les observations ci-dessus sur les équipes.

- Appréciation sur la stratégie, la gouvernance et la vie de l'unité :

Le CREDHO est organisé de manière satisfaisante pour réaliser ses différentes tâches (par exemple obtenir des BQR ou des financements extérieurs, aider ses membres à publier ou encore assurer le suivi des doctorants et leur insertion dans l'unité). Ses thématiques de recherches sont clairement identifiées et organisées autour d'axes de recherches.

Le dossier fourni à l'AERES contient très peu d'informations sur la gouvernance de l'équipe CRIJE et la vie de l'unité. Il ne semble pas que cette dernière soit très effective. La prise en charge des doctorants semble davantage relever d'une politique globale des centres de recherche, sans qu'il n'y ait véritablement de dynamique particulière d'accompagnement à la recherche provenant du CRIJE en tant qu'unité spécifique.

La gouvernance actuelle au sein du CESJ semble être suffisamment souple pour que chacun s'y retrouve. Elle est assez structurée (les nouveaux statuts du CESJ adoptés en 2009 prévoient la tenue d'au moins une assemblée générale annuelle et un conseil du centre qui se réunit au moins une fois par semestre et qui définit la mise en œuvre de la politique scientifique) pour que le centre puisse porter des projets d'ampleur, c'est-à-dire interdisciplinaires dans les compétences mobilisées et ambitieux scientifiquement. Ces nouveaux statuts et la réflexion sur la place du CESJ dans le projet CUREJ doivent aussi avoir pour ambition d'enrayer le « turn over » des directeurs du centre puisque trois se sont succédés depuis 2006 ce qui ne peut être que préjudiciable au rayonnement du centre. La gouvernance est marquée par une volonté d'impliquer véritablement les doctorants qui, au cours des réunions régulières du CESJ (plus ou moins 6 par an), participent directement aux discussions touchant à la vie du centre ou aux projets menés. A cet égard il convient de noter que les doctorants sont réunis dans une association qui leur permet de présenter leurs travaux entre eux et qui organise un certain nombre de manifestations soutenues, financièrement et scientifiquement, par les laboratoires et l'Ecole doctorale.

La gouvernance dans le projet CUREJ, quant à elle, risque de se révéler difficile à mettre en place si elle est trop structurée. Une assemblée générale, un conseil de laboratoire, un bureau, un directeur (et un adjoint) pour



coordonner l'activité des trois anciens centres eux-mêmes composés de plusieurs équipes de recherche (3 pour le CUREJ) sont autant d'institutions qui peuvent vite devenir ingouvernables si un peu de souplesse n'est pas prévue. Le « mille feuilles » qui en réalité se profile derrière le rapprochement doit obliger à ne pas exagérer la structure de gouvernance au risque de figer l'édifice et de recentrer chacune des équipes uniquement sur leurs propres spécificités. De plus la question de l'affectation budgétaire est essentielle. Si le CUREJ ne fonctionne que sur la base d'une dotation par équipe, ce rapprochement ne peut être qu'un effet de style. Il faut donc arriver progressivement à une mise en commun des moyens financiers (c'est déjà le cas pour le personnel administratif) en optant au moins dans un premier temps pour une dotation par équipe (le renouvellement de l'enveloppe globale de 40.000 euros est demandé) et une dotation pour les projets transversaux. Ces derniers ne doivent pas uniquement s'appuyer sur des financements extérieurs ; auquel cas, le rapprochement ne pourra sembler qu'artificiel et se révélera contre-nature.

- **Appréciation sur le projet :**

Il s'agit d'un projet ambitieux encouragé par l'Université soucieuse de voir la recherche juridique moins morcelée et davantage visible, lisible et attractive. De telles raisons ne sont pas discutables en soi, et il est vrai que le regroupement est de nature à permettre de gagner sur ces trois registres ou au moins sur certains d'entre eux. C'est dire l'importance de l'enjeu qui s'attache à la mise sur pied du futur CUREJ. Toutefois pour être légitime, une telle ambition ne va pas sans difficulté. L'impression est en effet que cette agrégation des trois unités existantes en une nouvelle unité risque de s'opérer à la manière d'un groupement de moyens, sous une sorte de régime de séparation de thématiques de recherches (et même de biens d'ailleurs car chaque équipe va peu ou prou conserver sa dotation). Alimentent cette impression : la volonté des trois centres, devenues équipes, de conserver une certaine autonomie et visibilité, une maîtrise de leurs thématiques propres, le bénéfice de leur dotation financière puisque les thématiques nouvelles et transversales devraient pour l'essentiel se faire sur financements externes. D'un autre côté, il serait regrettable que les équipes, fortes de leur histoire, se diluent dans un ensemble où elles perdraient leur richesse. On le voit, le défi est de taille : l'équilibre à construire, ainsi que la gouvernance, s'annoncent délicats entre ce qui doit être préservé et enrichi dans le cadre des anciennes unités devenues équipes, et ce qui doit être créé dans un cadre nouveau où bien des choses, à commencer par une culture du travail en commun (qui existe déjà sur des projets particuliers), doivent précisément être impulsées et développées.



4 • Analyse équipe par équipe et/ou par projet

Intitulé de l'équipe : Centre de Recherches et d'Etudes sur droits de l'Homme.
Droit international et comparé (CREDHO-DI)

Responsable : Mme JAULT-SESEKE Fabienne - Directeur-adjoint : M. Philippe GUILLOT (MCF).

- Effectifs de l'équipe ou affectés au projet (sur la base du dossier déposé à l'AERES) :

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)	13	13
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)	-	-
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs y compris chercheurs post-doctorants (cf. Formulaires 2.2, 2.4 et 2.7 du dossier de l'unité)	1	1
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)	0,65	Voir curej
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)	-	
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier de l'unité)	25	
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	4	3

- Appréciation sur la qualité scientifique et la production :

Le CREDHO apparaît comme un Centre de recherche pluridisciplinaire. Les travaux abordent le Droit international, public et privé, et le droit de l'Union européenne. Si l'on réfère aux thèmes de recherches, ceux-ci portent sur la protection internationale et européenne des droits de l'homme, le droit humanitaire, le droit international privé, le droit pénal international et le droit comparé. On doit également mentionner un Groupe de recherches spécialisé, le SELELCT (Sécurité et liberté à l'épreuve de la lutte contre le terrorisme). Le SELELCT est un projet novateur qui a permis la publication d'un ouvrage aux Editions Bruylant en 2010. Les chiffres permettant de récapituler l'activité du CREDHO entre 2007 et 2010 sont parlants : autour de 200 publications individuelles et collectives, 7 colloques, 19 conférences, 11 soutenances de thèses. On doit encore mentionner l'organisation d'un campus d'été consacré aux peuples autochtones.



- Données de production :

(cf. http://www.aeres-evaluation.fr/IMG/pdf/Criteres_Identification_Ensgts-Chercheurs.pdf)

A1 : Nombre de producteurs parmi les chercheurs et enseignants chercheurs référencés en N1 et N2 dans la colonne projet	9
A2 : Nombre de producteurs parmi les autres personnels référencés en N3, N4 et N5 dans la colonne projet	0
A3 : Taux de producteurs de l'unité [A1/(N1+N2)]	70%
A4 : Nombre d'HDR soutenues (cf. Formulaire 2.10 du dossier de l'unité)	0
A5 : Nombre de thèses soutenues (cf. Formulaire 2.9 du dossier de l'unité)	11

- Appréciation sur le rayonnement, l'attractivité, et l'intégration de l'unité de recherche dans son environnement :

Le CREDHO est identifié au plan national et ses directeurs successifs ont assuré sa renommée. Cependant, la faiblesse de son effectif enseignant constitue un handicap et limite quelque peu son rayonnement scientifique, en dépit des efforts déployés en ce sens.

- Appréciation sur le projet :

Dans la perspective de la création du CUREJ regroupant les trois centres de recherches rouennais, le CREDHO-DI est appelé à devenir le CREDHO-DIC, en raison de place faite au droit comparé. Dans cette optique, le conseil de laboratoire a redéfini les axes de recherche qui seront au nombre de 4, avec chacun un responsable. Certains de ces axes comportent des sous-axes et le regroupement se traduit encore par la création de trois thématiques transversales (qui doivent faire naître de nouveaux projets). En raison du faible nombre d'enseignants chercheurs rattachés au CREDHO-DIC, la question qui se pose est celle de savoir si cette structure projetée n'est pas trop complexe, ce qui ne facilitera pas sa gouvernance (et son identification). Les objectifs recherchés en priorité par la fusion des centres, qui sont d'obtenir une « prime à l'international », mais également d'améliorer l'ancrage régional et d'approfondir les partenariats existants, sont louables. La structure projetée semble toutefois complexe, car elle accorde une trop large place à l'existant et se projette insuffisamment dans une perspective d'avenir.

- Conclusion :

- Avis global sur l'équipe :

- Points forts et opportunités :

Le CREDHO-DI est une petite équipe de recherche faisant preuve de beaucoup de dynamisme. L'ensemble de ses membres sont des chercheurs qui produisent de façon régulière, sont investis dans des projets de recherche collectifs, et intégrés dans des réseaux de recherche, au plan national, parfois même international. Le CREDHO-DI organise de nombreux colloques et conférences et a des publications collectives à mettre à son actif. Il a noué de nombreux partenariats. En dépit de la faiblesse des effectifs enseignants, le nombre de thèses soutenues est satisfaisant, la faiblesse du nombre des allocations de recherche ne facilitant pas les choses à cet égard.

- Points à améliorer et risques :

Incontestablement, le nombre d'enseignants-chercheurs rattachés au CREDHO-DI est faible, voire trop faible. Le CREDHO-DI doit en effet faire face régulièrement à des départs d'enseignants pour raison de mutation. Même si le nombre d'enseignants-chercheurs qui produisent est égal au nombre de membres du CREDHO-DI, la rotation relativement rapide des enseignants le pénalise. Il semble indispensable que le nombre d'enseignants HDR augmente rapidement. La dotation financière de l'Université (10 000 euros, comme pour les autres centres évalués) est également trop faible pour permettre l'organisation de l'ensemble des manifestations scientifiques souhaitées.



Il faut également attirer l'attention sur le projet de Centre universitaire rouennais d'études juridiques (CUREJ), qui introduit des thématiques transversales, redéfinit les axes de recherches du CREDHO-DI, et adapte la gouvernance. Ce projet de regroupement des Centres de recherches est sans doute à peaufiner et à perfectionner (voir avis sur le CUREJ, plus haut).

– **Recommandations :**

Au regard des résultats obtenus par le CREDHO-DI, il semble indispensable que l'Université, qui incite les centres de recherches à se regrouper, accompagne cette politique d'un meilleur financement, afin de leur permettre de mener à bien l'ensemble de leurs projets. La collaboration et les relations entre les Centres de recherches des différentes universités de Normandie (Caen, Le Havre et Rouen) devraient sans doute être renforcées, notamment du fait de l'existence de thématiques communes (droits fondamentaux par exemple). Il semble nécessaire de veiller à ce que le regroupement des centres de recherches de la Faculté de droit ne se fasse pas à moyens constants, mais que la dotation de l'université permette un bon démarrage de la future structure de recherche.

Intitulé de l'équipe : Centre de recherche Individus Justices Entreprise (CRIJE)

Responsable : M. Christophe WILLMANN, Professeur à l'Université de Rouen ;
Directeur adjoint : Frédéric LEPLAT

- Effectifs de l'équipe ou affectés au projet (sur la base du dossier déposé à l'AERES) :

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)	11	12
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)	-	-
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs y compris chercheurs post-doctorants (cf. Formulaires 2.2, 2.4 et 2.7 du dossier de l'unité)	-	-
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)	-	-
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)	0.65	
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier de l'unité)	16	
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	4	3



- **Appréciation sur la qualité scientifique et la production :**

Les membres du CRIJE sont publiants ce qui témoigne de la richesse de la production individuelle du centre. Certains d'entre eux ont une activité de publication particulièrement importante dans des revues reconnues et font l'objet d'une reconnaissance nationale dans leur spécialité.

La recherche collective du CRIJE sur la période considérée est également dynamique puisqu'elle compte deux études, l'une remise en 2010 et l'autre en cours. Ces deux études ont donné lieu à un financement extérieur provenant pour l'une du GIP Droit et Justice et pour l'autre du GRR (Grands réseaux de recherche de la région Haute Normandie). Le CRIJE organise par ailleurs plusieurs colloques par an, dont les thèmes, variés, couvrent les trois axes de recherche.

- **Données de production :**

(cf. http://www.aeres-evaluation.fr/IMG/pdf/Criteres_Identification_Ensgts-Chercheurs.pdf)

A1 : Nombre de producteurs parmi les chercheurs et enseignants chercheurs référencés en N1 et N2 dans la colonne projet	10
A2 : Nombre de producteurs parmi les autres personnels référencés en N3, N4 et N5 dans la colonne projet	0
A3 : Taux de producteurs de l'unité $[A1/(N1+N2)]$	83.5%
A4 : Nombre d'HDR soutenues (cf. Formulaire 2.10 du dossier de l'unité)	1
A5 : Nombre de thèses soutenues (cf. Formulaire 2.9 du dossier de l'unité)	3

- **Appréciation sur le rayonnement, l'attractivité, et l'intégration de l'unité de recherche dans son environnement :**

Malgré une capacité certaine à réaliser des études avec un financement extérieur, et à mobiliser des énergies pour organiser des colloques, le CRIJE manque de visibilité notamment en raison de l'insuffisance de valorisation des résultats des recherches menées. Si certains membres du centre sont personnellement impliqués dans différents réseaux notamment européens, le centre lui-même en tant qu'entité collective manque de visibilité sur le plan national et international, et même sur le plan local, notamment comparé aux autres centres de recherche juridiques de l'Université de Rouen.

- **Appréciation sur le projet :**

Le CRIJE s'inscrit dans le projet commun du CUREJ (voir plus haut l'avis sur le CUREJ).

Le CRIJE est plus particulièrement porteur du futur axe Ports et transports dont la responsabilité a été confiée à un membre du centre. Cet axe comporte des enjeux régionaux importants qui constituent sans doute l'une des clés de son succès et s'insère dans des réseaux locaux interdisciplinaires. Cet axe est transversal puisqu'il concerne aussi bien le droit des transports, personnes et marchandises, que le droit douanier, le droit international, le droit de l'environnement ou encore le droit des collectivités publiques. Cette transversalité qui constitue une richesse et un atout certain du futur centre de recherche commun constitue cependant également un risque pour le CRIJE qui pourrait être de moins en moins visible. En effet, cet axe, pour ce qui concerne le droit privé, est loin de fédérer l'ensemble des chercheurs du centre. Il paraît opportun de conserver les autres axes du CRIJE d'origine et de continuer à les développer pour permettre d'intégrer dans le centre l'ensemble des enseignants chercheurs de droit privé de l'Université. Il conviendra que des moyens soit également affectés au maintien de ces axes qui ont prouvé leur dynamisme.



- Conclusion :
 - Avis global sur l'équipe :
 - Points forts et opportunités :

Le CRIJE couvre l'essentiel des domaines de droit privé et est adossé à plusieurs Masters 2 spécialisés. Il a la capacité de répondre de manière efficace à des appels d'offre comme en témoigne la réalisation de deux études importantes. Les membres du centre sont tous actifs et la nouvelle équipe directoriale semble motivée pour lui donner un nouvel élan. Par ailleurs, le développement de la branche transport est en bonne voie et est porté par une maître de conférences particulièrement dynamique. On note un nombre relativement important de doctorants qui soutiennent régulièrement et un fort taux de publiants et de HDR, ce qui fournit au CRIJE des moyens scientifiques humains conséquents sur lequel appuyer son développement. Le CRIJE est en outre impliqué dans les réseaux régionaux et montre une faculté certaine d'adaptation et une volonté de répondre aux besoins économiques et juridiques locaux.

- Points à améliorer et risques :

Peu d'éléments sont fournis sur la gouvernance du centre et sur l'accompagnement des doctorants, au-delà des actions menées par l'ensemble des centres de recherche juridique. L'axe Entreprise semble davantage développé que les deux autres malgré des colloques les concernant. Il n'est pas certain que tous les enseignants-chercheurs de droit privé puissent se retrouver dans les recherches menées par le CRIJE. On ne ressent pas de véritable synergie entre les axes, ni avec les autres centres de recherche. La gouvernance du CRIJE souffre de la forte mobilité des enseignants chercheurs de l'UFR Droit à l'Université de Rouen. L'équipe de direction tente cependant de répondre à ces difficultés notamment par une politique de recrutement adaptée aux besoins du centre.

- Recommandations :

Une gouvernance plus prégnante pourrait redonner au centre une nouvelle dynamique collective permettant l'association aux recherches du CRIJE de tous les enseignants chercheurs de droit privé. Une politique de suivi des doctorants plus spécifique au CRIJE pourrait leur permettre d'être davantage investis sur les thèmes développés par le centre.

Une valorisation des activités du centre permettrait en outre une meilleure visibilité, notamment pour ce qui concerne les études collectives. Pour que le CRIJE ne perde pas son identité dans le projet de regroupement, il est impératif de trouver des moyens de valoriser les axes qui ne seront pas compris dans les axes du centre commun.



Intitulé de l'équipe : Centre d'Etude des systèmes juridiques (CESJ) JE 2010

Responsable : M. Jean-Christophe LE COUSTOMER, Professeur à l'Université de Rouen

- Effectifs de l'équipe ou affectés au projet (sur la base du dossier déposé à l'AERES) :

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)	17	13
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)	-	-
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs y compris chercheurs post-doctorants (cf. Formulaires 2.2, 2.4 et 2.7 du dossier de l'unité)	-	-
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)	-	-
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)	0.65	
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier de l'unité)	33	
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	9	6

- Appréciation sur la qualité scientifique et la production :

Le CESJ revendique une politique scientifique marquée par une grande diversité des objets d'étude, par une approche interdisciplinaire affirmée et par une collaboration avec des partenaires institutionnels ou des praticiens. Chaque rencontre scientifique portant sur une recherche fondamentale fait appel aux compétences des publicistes, des historiens du droit et des politistes et, pour certaines d'entre elles, à celles des philosophes. Pour les rencontres à vocation plus pratique, il est fait appel aux compétences de représentants des collectivités et des administrations. Ces manifestations font l'objet de publications dans des collections nationalement reconnues et à large diffusion. Le CESJ, qui finance ces publications collectives, a également participé à la création d'une revue juridique, les Annales de droit de l'Université de Rouen.

Les publications collectives tirées des rencontres scientifiques tentent de réactiver autour de problématiques fortes des thématiques anciennes qui reviennent au goût du jour (« L'institution, passé et avenir d'une catégorie juridique ») ou d'explorer des pistes relativement peu connues (« Bentham juriste »). Bien que toutes ne soient pas encore disponibles pour des raisons éditoriales, celles qui paraissent sont de bonne tenue.

Les publications individuelles sont nombreuses, souvent de très bon niveau, plusieurs dans de prestigieuses revues françaises et, surtout, dans des revues étrangères, et quelques-unes en langue étrangère. Le rythme rapide de rotation du corps professoral a eu cet effet bénéfique de contribuer à enrichir la liste des travaux du centre.

Le nombre de thèses soutenues (6 au cours de la période considérée) traduit une dynamique, qui demeure toutefois perfectible, due en partie à la régularité d'obtention des allocations de recherche ou contrats doctoraux.



La qualité et la pérennité des relations contractuelles constituent le point faible de cette rubrique dans la mesure où il ne semble pas y avoir beaucoup de véritables relations contractuelles en dépit de partenariats ponctuels comme avec le centre Bentham de l'Université Paris Ouest La Défense.

- **Données de production :**

(cf. http://www.aeres-evaluation.fr/IMG/pdf/Criteres_Identification_Ensgts-Chercheurs.pdf)

A1 : Nombre de producteurs parmi les chercheurs et enseignants chercheurs référencés en N1 et N2 dans la colonne projet	12
A2 : Nombre de producteurs parmi les autres personnels référencés en N3, N4 et N5 dans la colonne projet	-
A3 : Taux de producteurs de l'unité $[A1/(N1+N2)]$	75%
A4 : Nombre d'HDR soutenues (cf. Formulaire 2.10 du dossier de l'unité)	0
A5 : Nombre de thèses soutenues (cf. Formulaire 2.9 du dossier de l'unité)	6

- **Appréciation sur le rayonnement, l'attractivité, et l'intégration de l'unité de recherche dans son environnement :**

A supposer qu'ils aient été invités au titre du CESJ, une étude du dossier fait apparaître la présence de membres du laboratoire dans des rencontres scientifiques organisées dans des universités étrangères (Allemagne, Liban, Québec etc.).

Le CESJ a obtenu un financement d'un projet de recherche dans le cadre d'un institut de recherches en sciences humaines et sociales (projet d'étude sur le juriste du XVIIIe siècle David Houard) qui s'accompagne du financement d'un post-doctorat.

La présence de membres du centre dans des rencontres se tenant à l'étranger n'a pas encore débouché sur des programmes internationaux ni même nationaux exception faite du projet Bentham avec l'Université de Paris Ouest La Défense et, bien entendu, de la politique de réseau qui se met en place et se renforce avec les centres de Caen (CRDFED) et du Havre (GREDFIC).

Un gros effort reste donc à faire dans les domaines du partenariat, de la valorisation de la recherche.

- **Appréciation sur le projet :**

Ce point appelle un certain nombre d'observations qui ont trait tant à la faisabilité du projet de rapprochement des laboratoires juridiques qu'à la pérennité de la structure ainsi envisagée.

Le projet du centre est étroitement lié à la création du CUREJ (voir plus haut l'avis sur le projet de CUREJ) et à la nécessité d'acquiescer le réflexe de la culture de recherche en commun (ce qui bien entendu est transposable aux deux autres équipes appelées à former le CUREJ). L'enjeu pour le CESJ est alors de profiter de la mise en commun de certains champs scientifiques (ports et transports, nouvelles configurations du droit et des territoires, droit et patrimoine) pour se recentrer aussi sur ses spécificités et sur les axes forts qui ont fait sa plus-value scientifique et sur lesquels l'expertise est reconnue.

Il est possible de penser que si la politique scientifique de l'université n'incitait pas au rapprochement des centres (mouvement acté dans le précédent contrat quadriennal), une telle démarche n'aurait pas été envisagée (au moins immédiatement) par les trois laboratoires juridiques car elle présente des risques avérés liés à la spécificité des sciences humaines et sociales et particulièrement du droit. Le constat d'une émulation croissante n'est certes pas discutable mais le rapprochement trop rapide de centres qui, bien qu'étant juridiques, ont tous des identités marquées et n'ont jamais eu forcément la culture du travail en commun et en équipe (contrairement aux sciences dites dures) peut être contreproductif, tant en termes de lisibilité scientifique qu'en termes d'affectation des allocations de recherche ministérielles.



Dans ce cadre là, le CESJ deviendra 'Equipe ESJ' (Etude des systèmes juridiques), toujours marquée par l'interdisciplinarité à l'intérieur de ses composantes et par la démarche théorique scientifique mais cette fois, articulée aux problématiques locales. Pour structurer cette démarche à deux niveaux, l'ESJ retient particulièrement un axe de recherche lié au traitement juridictionnel de la décentralisation et un autre lié au suivi de la réforme des collectivités territoriales (notamment de Normandie). Retenir ces axes semble permettre d'approfondir, d'améliorer et de renouveler la coopération avec les autres centres de la région notamment (par le biais de réponse à des appels à projets par exemple). Même si des compétences dans ces différents champs existent au sein de l'ESJ, il convient cependant de faire attention à ce que ces thèmes ne soient pas trop artificiellement raccrochés à 'l'identité' de l'ESJ, au risque de rendre plus floue la perception de cette équipe de recherche et de neutraliser les efforts de visibilité entrepris jusqu'au rapprochement. En tout état de cause, il faut rappeler que la logique disciplinaire (et le repli qui l'accompagne) est déjà particulièrement forte en droit ; et qu'un rapprochement trop 'accélééré' ne fera que l'exacerber au lieu de dynamiser la recherche sur des problématiques transversales. Car la culture de la recherche collective ne se décrète pas, elle s'acquiert et se construit progressivement et surtout sans à-coups.

- Conclusion :
 - Avis global sur l'équipe :
 - Points forts et opportunités :

Le CESJ est, en dépit de sa jeunesse, une équipe de recherche qui dispose d'une réelle lisibilité scientifique qui tient tant au rythme régulier des publications individuelles ou collectives (qu'elles soient consécutives à un colloque ou à une journée d'étude ou qu'elles soient dissociées), qu'à la qualité et la pertinence de leur contenu qui renvoient à des problématiques fondamentales de la théorie du droit ou de la mutation des systèmes de normes. La collaboration avec les autres centres de la région et le soutien aux jeunes chercheurs s'est traduite par une forte augmentation du nombre de doctorants depuis 2007 (14 thèse recensées en 2007, 4 en 2008 et 7 en 2009). Dans le prolongement, la politique volontariste et inclusive menée par le centre à l'égard de ses doctorants permet à ces derniers de travailler dans des conditions optimales (qu'il s'agisse des locaux mis à leur disposition ou des financements des déplacements à des colloques ou pour la participation aux leçons d'agrégation). L'implication des doctorants dans la gouvernance du centre en leur offrant la possibilité de discuter des différentes questions touchant à la vie du centre ou aux projets en cours en est une autre illustration.

- Points à améliorer et risques :

La structuration du corps des enseignants chercheurs conjuguée à la difficulté de retenir à Rouen certains professeurs conduit à une très forte mobilité qui est préjudiciable tant à la visibilité du centre qu'à son rayonnement puisqu'elle oblige certains doctorants à envisager des codirections 'formelles' entre le professeur muté et un enseignant rouennais de façon à ce que les doctorants restent bien inscrits à l'Université de Rouen. Il convient cependant de relever que les années 2010 et 2011 (9 postes de professeurs vacants) restent particulières compte tenu du grand nombre de départs à la retraite. Parallèlement, et c'est une conséquence indirecte, une partie seulement des enseignants chercheurs inscrits à l'effectif du centre est considérée comme produisante, ce qui fait chuter le ratio. Dans un contexte d'évaluation de plus en plus systématique du travail des centres, il convient de veiller à ce que les non publiants se mobilisent entièrement sans pour cela en arriver à mettre en place une politique qui marginaliserait les enseignants chercheurs qui ne publient pas. Par ailleurs la vocation très englobante des axes de recherche du CESJ peut, sous couvert de chercher à inclure un maximum d'enseignants dans les champs, aboutir à diluer la recherche et donc à ne pas suffisamment promouvoir des lignes directrices claires repérables de l'extérieur. Cette dilution a une conséquence immédiate dans la faible capacité du centre à répondre à des appels à projets.

- Recommandations :

Il importe de mettre en avant des axes de recherche forts et clairs, c'est-à-dire susceptibles d'être facilement identifiés en dehors de l'Université, et attractifs, c'est-à-dire contribuant à attirer des enseignants chercheurs qui ont vocation à rester à la Faculté de droit. A cet égard, l'arrivée à Rouen d'une professeure issue du concours d'agrégation de droit public qui entend rester dans cette université est une excellente nouvelle qui va contribuer à amorcer un début de solution à la forte rotation des effectifs et à la stabilisation des enseignants chercheurs ainsi qu'à identifier encore un peu plus le CESJ. Cette préoccupation en terme de visibilité est d'autant plus nécessaire que le CESJ est dans une démarche de rapprochement avec les autres centres juridiques de Rouen au sein d'une structure globale, le CUREJ (v. supra pour les observations sur le CUREJ). Structure à l'intérieur de laquelle le pari de la



cohérence et de la lisibilité pourrait être difficile à tenir tant les équipes sont attachées à leur identité - qu'il convient, et c'est la difficulté, de préserver- ; et même si elles ont bien compris la nécessité de développer des thématiques transversales communes, le risque est de brouiller la perception des champs de recherche développés jusqu'ici par chacune d'elles (v. supra). Enfin, il conviendrait de développer à l'avenir une démarche incitative au soutien de HDR pour les maîtres de conférences, même si en l'état actuel le corps se compose de MCF récemment recrutés pour lesquels il est difficile d'envisager dans l'immédiat de passer l'habilitation.

Intitulé UR / équipe	C1	C2	C3	C4	Note globale
Centre Universitaire Rouennais d'Etudes Juridiques (CUREJ)	Non noté	Non noté	Non noté	A	A
Centre de recherche individus Justices Entreprise (CRIJE)	B	B	B	A	B
Centre d'étude des systèmes juridiques (CESJ)	A	B	A	A	A
Centre de recherche sur les droits de l'homme - Droit international et comparé (CREDHO-DIC)	A	B	A	A	A

C1 Qualité scientifique et production

C2 Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement

C3 Gouvernance et vie du laboratoire

C4 Stratégie et projet scientifique



Statistiques de notes globales par domaines scientifiques (État au 06/05/2011)

Sciences Humaines et Sociales

Note globale	SHS1	SHS2	SHS3	SHS4	SHS5	SHS6	Total
A+	2	8	2	11	5	6	34
A	12	33	12	13	32	18	120
B	11	37	6	22	19	5	100
C	8	4	2	6	1		21
Non noté	1						1
Total	34	82	22	52	57	29	276
A+	5,9%	9,8%	9,1%	21,2%	8,8%	20,7%	12,3%
A	35,3%	40,2%	54,5%	25,0%	56,1%	62,1%	43,5%
B	32,4%	45,1%	27,3%	42,3%	33,3%	17,2%	36,2%
C	23,5%	4,9%	9,1%	11,5%	1,8%		7,6%
Non noté	2,9%						0,4%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Intitulés des domaines scientifiques

Sciences Humaines et Sociales

- SHS1 Marchés et organisations
- SHS2 Normes, institutions et comportements sociaux
- SHS3 Espace, environnement et sociétés
- SHS4 Esprit humain, langage, éducation
- SHS5 Langues, textes, arts et cultures
- SHS6 Mondes anciens et contemporains

Rouen, le 5 avril 2011

Le Président

À

Monsieur Pierre Glorieux
Directeur de la section des unités de recherche
Section 2-AERES
20, rue Vivienne
75 002 Paris

Réf. : S2UR120003627-Centre Universitaire Rouennais d'Etudes Juridiques (CUREJ)-076196J

Monsieur Le Directeur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les réponses formulées par le directeur de l'équipe d'accueil CUREJ à l'évaluation faite par l'AERES.

Je profite de l'occasion pour souligner le bon déroulement de la visite du comité d'évaluation de l'AERES.

La direction de l'Université se retrouve dans les remarques faites par le porteur de projet, le professeur Jean-Philippe Bras. En accord avec lui, elle aurait souhaité un positionnement plus net en faveur de la fécondité potentielle du rapprochement des équipes, sachant que l'interdisciplinarité attendue reposera sur l'excellence disciplinaire de chaque sous-équipe. J'ajoute que ce type de regroupement était un engagement formulé dans l'actuel CQD.

L'expérience menée dans des laboratoires de plus grande taille dans d'autres disciplines montre d'ailleurs que l'on peut adapter la gouvernance du laboratoire pour soutenir à la fois l'excellence disciplinaire et une bonne collaboration inter-disciplinaire avec des moyens et méthodes adaptés.

En tous les cas, l'Université veillera à ce que le regroupement des trois équipes dans le cadre du CQD 2012-2016 soit couronné de succès. Malgré le turn-over des enseignants chercheurs, notamment des professeurs agrégés, notre établissement doit tirer parti du fait que ces professeurs agrégés sont souvent les mieux classés au concours d'agrégation : dans ce but, il leur offre un bon environnement professionnel et leur facilite le travail en équipe avec les enseignants chercheurs plus anciens et les doctorants.

Veillez recevoir, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.



Cafer ÖZKUL

REPONSE AU RAPPORT DE L'AERES SUR LE CUREJ

Le rapport réalisé par l'AERES restitue de manière rigoureuse les activités des trois centres existants (CESJ, CREDHO-DI, CRIJE) et l'économie du projet de regroupement (CUREJ) pour le prochain quadriennal.

Pour ce dernier, le rapport pointe les enjeux et objectifs poursuivis, -meilleure visibilité, capacité à conduire des programmes de recherche collectifs et transdisciplinaires et à répondre à des appels à projet, plus grande insertion dans un environnement régional,- et valide ces orientations.

Il reste que le rapport revient de manière récurrente sur la difficulté soulevée par la coprésence de deux logiques qui structurent le projet : celle de la tradition disciplinaire de la recherche juridique qui se prolonge dans les composantes issues des centres antérieurs ; celle d'une recherche s'organisant autour de grandes thématiques, conférant une identité plus forte au centre de recherche, assumant des spécialisations et visant à constituer des points forts pour l'avenir.

Le rapport ne tranche pas entre ces deux logiques, mais procède à une forme de balancement argumentatif entre les vertus du projet d'unification et celles des acquis des centres existants, que le projet pourrait mettre en cause dans leurs particularités. D'un côté, les « recherches dites transversales... pourraient offrir les perspectives les plus prometteuses » (p. 5). De l'autre, l'identité et la richesse des équipes doit être préservée (p. 16).

L'AERES souligne, à juste titre, les difficultés futures qui pourraient survenir dans une telle configuration :

- dans une gouvernance qui risquerait de « cristalliser ces difficultés et d'en être affectée » (p. 5), s'appuyant de surcroît sur un dispositif institutionnel trop complexe ;
- dans l'équilibre problématique entre les unités de recherche et les projets thématiques, avec deux risques : celui d'une perte de substance des équipes de recherche, dont une partie des activités seraient détournées vers les actions thématiques (cas du CESJ) ; celui d'un manque de substance de l'appui que pourraient apporter les composantes à certains axes thématiques (CRIJE et axe ports et transports). Il pourrait en résulter un brouillage de la perception des champs de recherche et une dispersion des chercheurs entre ces derniers.
- à travers de laborieux arbitrages budgétaires internes, le principal de la dotation risquant d'être absorbé par les unités de recherche au détriment des projets transversaux. A cet égard, le rapport recommande que les dotations budgétaires initiales attribuées par l'Université permettent simultanément le démarrage des projets des projets transversaux et la reconduction de moyens significatifs pour les équipes de recherche.

Si ces difficultés annoncées ne sauraient être contestées, il demeure qu'elles sont le tribut d'un projet qui repose sur un constat et un double pari.

Un constat

La configuration actuelle des centres ne contribue pas à limiter le turnover des personnels enseignants-chercheurs qui constitue un obstacle majeur à la stabilisation des structures de recherche. Elle ne favorise ni la « culture d'appels d'offre » que le rapport appelle de ses vœux (p.5), ni l'insertion des laboratoires dans une politique de la recherche déclinée au niveau de l'Université.

Un double pari :

- celui de la complémentarité entre des espaces de la recherche disciplinaires, qui remplissent mieux certaines fonctions (comme l'encadrement des doctorants qui, pour une part, ne saurait se départir de points de repères disciplinaires, ou l'articulation avec certains masters professionnels, ou encore la publication de contributions dans des revues à vocation disciplinaire), et des projets fédérateurs à vocation transdisciplinaire, mieux susceptibles de candidater à des appels d'offre, et de susciter des partenariats extérieurs. C'est bien dans cette démarche que s'inscrit le souci d'éviter un « rapprochement trop rapide » des centres existants qui aurait les effets contreproductifs mentionnés dans le rapport (p. 14).
- celui de la stabilisation à terme de pôles de recherche qui seraient confortés par des politiques de recrutement ciblées et soutenues par les instances de l'Université, ainsi que par des financements extérieurs facilités par une expertise reconnue de ces pôles.

Il en résultera une meilleure articulation avec la politique de la recherche conduite par l'Université, dont les lignes de force s'affirment dans le cadre du statut d'autonomie. Ainsi, le CUREJ sera-t-il plus apte à candidater à des financements internes complémentaires, au titre du BQR notamment, et à répondre aux aspirations de développement des collaborations régionales, -avec les universités normandes et les autres acteurs publics- exprimées tant par le rapport de l'AERES (p. 5) que par la présidence de l'Université dans la perspective du PRES normand et de la participation au Grand Réseau de Recherche (GRR) Culture et Société en Normandie.

Par ailleurs, les observations formulées dans le rapport et les améliorations qu'il suggère ne peuvent que conforter les porteurs du projet dans leurs intentions initiales :

- mettre en place des dispositifs de soutien aux maîtres de conférences en vue de la présentation de leur HDR, ce qui au regard de la composition et des caractéristiques du corps des enseignants-chercheurs dans les disciplines juridiques, est une condition nécessaire à l'assise que le centre de recherche doit procurer à l'Ecole doctorale ;
- concevoir une gouvernance qui favorise les synergies tout en préservant l'individualité des équipes de recherche. Sur ce point, on retiendra la suggestion d'une structure simplifiée, par rapport au projet initial ;
- développer l'action internationale du centre. Les projets transversaux (notamment *Ports et transports*, et *Nouvelles configurations du droit et des territoires*) ont vocation à être des leviers des partenariats internationaux, sans faire obstacle aux initiatives des équipes de recherche en ce domaine (on pense notamment au CREDHO-DI, dont l'objet même suppose une ouverture à l'international).

Le rapport, dans l'évaluation des trois centres de recherche, pointe une dispersion plus ou moins marquée des thématiques qui pourrait s'accroître à l'avenir au regard des programmes de recherche des futures équipes, et de leur articulation avec les projets transversaux. Or c'est bien l'un des défis de la transformation des centres en équipes ainsi que de la gouvernance du futur centre que de promouvoir une meilleure homogénéité des actions de recherche, qui passe par l'identification et la valorisation de fortes complémentarités, sans mettre en cause la richesse et la diversité des objets de recherche investis.